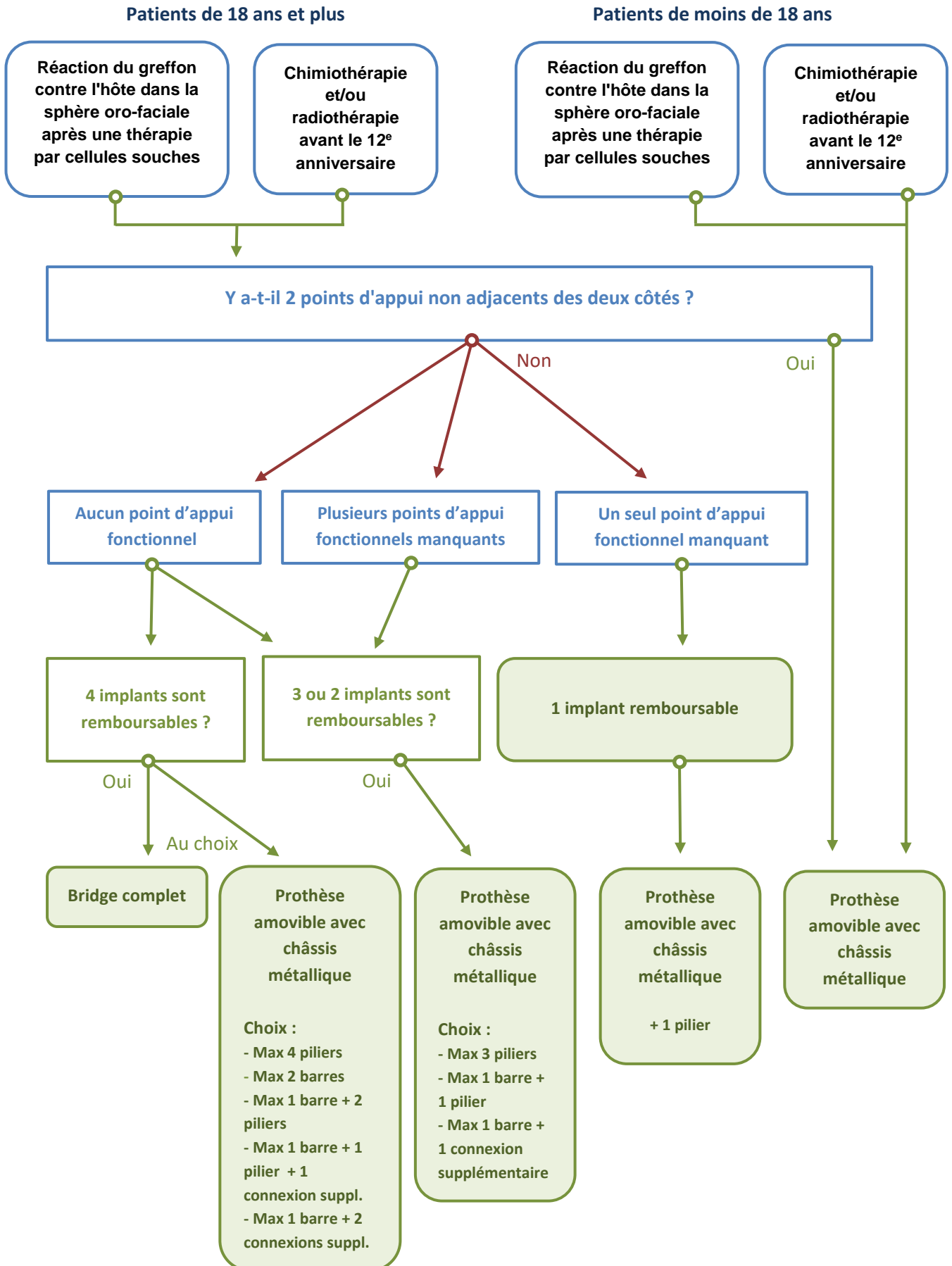


## Arbre décisionnel\* : Annexe 91

\* Le schéma est une aide pour le praticien afin de remplir l'annexe 91. Les prestations sont uniquement remboursées si elles sont attestées en conformité avec les règles de l'article 6, §5ter de la nomenclature des prestations de santé



## Arbre décisionnel\* : Annexe 90

\* Le schéma est une aide pour le praticien afin de remplir l'annexe 90. Les prestations sont uniquement remboursées si elles sont attestées en conformité avec les règles de l'article 6, §5ter de la nomenclature des prestations de santé

